



Commune de Genolier
Conseil communal

**DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 décembre 2025**

1. REFUS du préavis 75/2025

concernant une demande de crédit de CHF 288'924.- TTC destinée à la création d'une structure de padel non couverte

2. ACCEPTATION du préavis 77/2025

concernant une demande de crédit de CHF 2'009'000.- TTC destinée à l'achat de la parcelle n° 45, à Genolier

3. ACCEPTATION du préavis 78/2025

concernant le budget communal 2026

4. ACCEPTATION de la réponse de la Municipalité au postulat de Chloé Barthélémy et consorts « Pour une politique de logement pour les personnes âgées »

Genolier, le 11 décembre 2025

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch